



## LA PLATE-FORME

VOLUME 2 JUIN 2012

### ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC

#### Dans ce numéro :

Mot du maire 2

Mot de  
l'inspecteur 4

Chroniques  
de votre conseil  
municipal 5

Interdiction  
de baignade  
secteur du quai 7

Mot des organismes  
et entreprises  
de chez nous 8

Bureau  
d'information  
Touristique 11

Activités à ne pas  
manquer 14

Horaire d'été  
CLSC 15

Sainte-Rose-du-Nord (462 habitants), qui s'appelait « La descente-des-Femmes » (d'après une anecdote amérindienne), se cache timidement au bord du Saguenay dans le creux d'une petite vallée de prairie à l'écart de la grande route.

Le village est entouré de montagnes boisées et des caps qui offrent des panoramas exceptionnels et facilement accessibles sur le fjord et le village. Il faut aborder ce site fragile avec délicatesse et avec respect.

On sent que l'habitat y épouse le relief comme si les maisons y avaient été apportées par une avalanche, dans un petit désordre charmant. Par la rue de la Montagne, on accède aux sentiers de la Plate-forme menant à un extraordinaire panorama : La vallée agricole, la route qui serpente, le village, l'enfilade des caps et le fjord-du-Saguenay sur des dizaines de kilomètres...

Nous tenons à communiquer notre fierté de faire partie de l'Association des plus beaux villages du Québec, se définissant comme un réseau de municipalités à caractère rural, dont une partie du territoire renferme un ou des noyaux villageois ou hameaux représentatifs de l'occupation humaine sur le territoire du Québec, tant dans ses aspects géographiques qu'historique et culturel, et présentant des ensembles authentiques et harmonieux du patrimoine naturel, humain et architectural formant un paysage de grande qualité.



# MOT DU MAIRE

Le 19 mai dernier, je représentais la municipalité de **Sainte-Rose-du-Nord** à l'assemblée annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec. C'est dans le village de Notre-Dame-du-Portage, près de Rivière-du-Loup, que nous étions conviés pour échanger, discuter de budget, partager et aborder le développement de notre association. Il va s'en dire que le principal sujet abordé était lié à l'importance de notre adhésion aux associations des plus beaux villages de France, Belgique, Italie et Japon. De même, très bientôt, nous devrions aussi être admis dans la très prestigieuse Association des plus beaux villages du monde.

Le fait d'adhérer à notre association nationale nous confère maintenant une notoriété d'envergure internationale positionnant notre municipalité dans les circuits des destinations touristiques planétaires. En terme de retombées de visiteurs et d'impacts économiques, force est d'admettre que cela n'est pas négligeable.

En discutant avec des collègues maires et des responsables de la classification des villages membres de notre association, il m'a été agréable d'apprendre que notre village a de loin la plus petite population. De plus, la reconnaissance d'un village passe par plusieurs critères notamment, le patrimoine bâti, l'histoire et le patrimoine nature. C'est par ce dernier élément que la municipalité de **Sainte-Rose** s'est méritée cette mention exceptionnelle d'être dans le club select des trente cinq plus beaux villages du Québec.

Il est de toute évidence que l'environnement spatial d'exception du territoire de notre municipalité fait l'objet d'un regard attentif des voyageurs, des touristes, des visiteurs et des amateurs de la belle nature. Les montagnes, la forêt mixte qui évolue en féerie de couleurs avec les saisons, les lacs, les rivières, les anses, le fjord, les plaines, les plateaux et l'occupation humaine qui s'harmonise avec ses composantes environnementales sur l'étendue d'un

territoire de 119 km<sup>2</sup> pour 462 habitants font l'envie de biens des populations urbaines. De plus, le gouvernement du Québec a su aussi reconnaître cet environnement en désignant six aires protégées sur et à proximité de notre territoire.

En effet, le Parc national du fjord-du-Saguenay, le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, la Réserve écologique J.Oscar Villeneuve, la future Aire protégée aquatique de la Rivière Sainte-Marguerite, le Refuge biologique situé entre le lac Résimond et le lac des Fortin et la proximité du Parc national des Monts Valin constituent des zones de protection de notre environnement.

Notre municipalité possède aussi ses espaces verts qu'elle protège. Mentionnons le parc municipal de la zone du quai, le sentier et le terrain de la plate-forme, le lot 1 du rang A entre le chemin de la Descente-des-femmes et le chemin de l'Anse-à-la-mine, les 10 lots intra-municipaux et bientôt le lot 12 rang C à l'Anse-d'en-haut. Oui, tel qu'exprimé dans le mémoire de la municipalité présenté, en avril dernier, au Bureau des audiences publiques de l'environnement portant sur les aires protégées, notre milieu est certainement l'endroit le plus « parcqué » au Québec. Certes, il y a des avantages et aussi des désavantages d'avoir un territoire autant surprotégé. Il suffit de prendre connaissance du mémoire déposé dans les archives de la municipalité.

Notre reconnaissance comme membre de l'Association des plus beaux villages n'est pas venue par la pensée magique en présentant tout simplement notre candidature à cette association.

D'abord, bravo au maire Duval pour cette initiative. Bravo aussi aux citoyennes et citoyens qui savent reconnaître toute l'importance de protéger notre environnement. Les conseils municipaux ont su aussi prendre certaines dispositions pour que notre territoire puisse conserver ses aspects naturels, malgré la pression exercée par ses occupants.

# MOT DU MAIRE (suite)

Je voudrai ainsi souligner l'adoption du règlement municipal sur l'affichage à l'intérieur du périmètre urbain. Ce règlement qui permet un affichage commercial ne dépassant pas un mètre carré protège contre la commercialisation visuelle débordante des entreprises et des commerces.

Toujours dans le domaine de la protection de l'environnement, l'application du règlement de protection de l'environnement, le Q2 R22, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, relatif au traitement des eaux usées des résidences isolées, aura permis d'éviter que nos cours d'eau soient contaminés par la présence de cyanobactéries ou algues bleues. Oui, l'application de ce règlement a fait l'objet de nombreuses protestations. Mais il nous fallait agir pour les générations futures. De même, nous croyons que les efforts actuellement déployés auprès des instances municipales et gouvernementales pour assurer le traitement des eaux usées dans le périmètre urbain de l'Anse à Théophile aboutiront dans un avenir que nous souhaitons pas trop lointain.

L'adoption en avril dernier du Schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay, couvrant l'ensemble des dispositions réglementaires spatiales, environnementales et d'aménagement du territoire des municipalités membres de la MRC tient compte de la protection de notre environnement.

Il suffit de rappeler que ce schéma aborde les questions des règlements de zonage, de la protection des terres agricoles et va même à protéger la bande forestière de la route panoramique, la 172. À cet égard, le schéma mentionne par exemple l'interdiction de coupe forestière à moins de 50 mètres de chaque côté de la route classée panoramique régionale.

En 2002, quatre-vingt-seize ans après que le gouvernement français (*il fut le premier*) ait adopté la notion de patrimoine naturel à protéger et à reconnaître, le Québec l'imitait en adoptant les principes des aires protégées. Il faudra attendre encore quelques années avant de voir appliquer sur le territoire du Québec 7% des aires protégées.

En 2002, quatre-vingt seize ans après que le gouvernement français (*il fut le premier*) ait adopté la notion de patrimoine naturel à protéger et à reconnaître, le Québec l'imitait en adoptant les principes des aires protégées. Il faudra attendre encore quelques années avant de voir appliquer sur le territoire du Québec 7% des aires protégées.

L'automne dernier, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, a adopté une nouvelle politique du patrimoine. Pour la première fois, il a inclus dans l'aspect patrimoine, la notion du patrimoine naturel. Il est vrai que l'étendue territoriale de plus de 1 500 000 kilomètres carrés du territoire québécois pour moins de 8 millions d'habitants, soit 5 habitants par kilomètre carré, est loin de la pression exercée par les citoyens français qui se partagent un territoire de 551 000 kilomètres carrés pour environ 110 habitants par kilomètre carré. Tout cela pour dire que notre municipalité est avantagement connue et privilégiée par la qualité de son patrimoine naturel.



Somme toute, notre village a mérité sa place dans l'Association des plus beaux villages grâce à plusieurs facteurs. Il nous suffit maintenant de continuer à en être fier en s'assurant qu'il garde son aspect le plus naturel possible grâce à la contribution et la collaboration de tous et chacun des citoyens et citoyennes.

Laurent Thibeault, maire

# MOT DE L'INSPECTEUR

Le mot de l'inspecteur concerne cette fois-ci les demandes de permis de construction et de rénovation.

Il est de votre devoir, en tant que citoyen, de m'informer lorsque vous désirez construire ou rénover l'un de vos bâtiments.

Voici une nomenclature de quelques uns des points requis pour la construction d'un bâtiment principal (résidence familiale ou secondaire) ou autre:

- ✓ VOUS DEVEZ DÉTENIR LE PERMIS APPROPRIÉ AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX;
- ✓ IL NE PEUT Y AVOIR DE BÂTIMENT SECONDAIRE SANS BÂTIMENT PRINCIPAL;
- ✓ LA SUPERFICIE D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL EST DE 27 m<sup>2</sup> (300pi<sup>2</sup>) MINIMUM AU SOL;
- ✓ UN LOTISSEMENT DOIT ÊTRE FAIT PAR UN ARPENTEUR POUR UN TERRAIN PLUS GRAND QUE LES SUPERFICIES CI-APRÈS MENTIONNÉES;

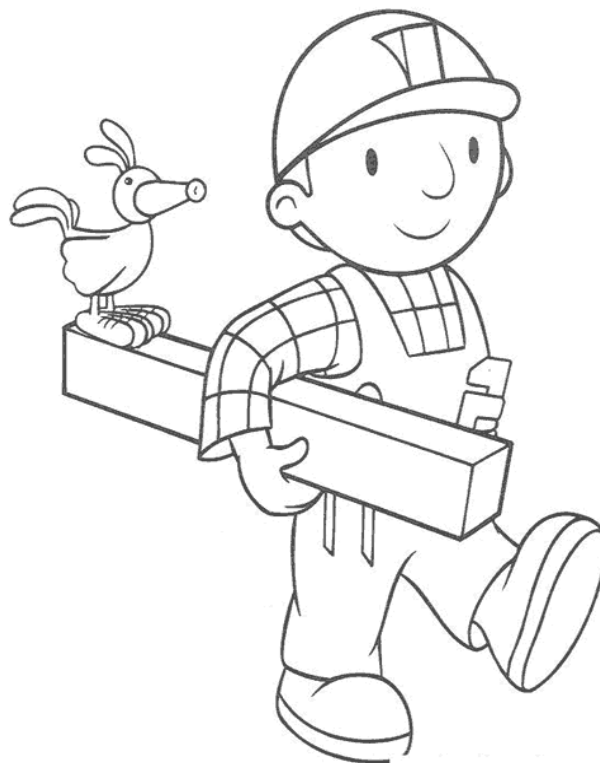
## **SUPERFICIES ET DIMENSIONS:**

- *Terrain sans service* (égout, aqueduc) situé à plus de 100 mètres d'un cours d'eau ou 300 mètres d'un lac; la superficie demandée est de 3 000 mètres carrés, dont une largeur frontale de 50 mètres;
- *Terrain sans service* à moins de 100 mètres d'un cours d'eau ou moins de 300 mètres d'un lac; la superficie demandée est de 4 000 mètres carrés, dont une largeur frontale de 50 mètres;
- *Terrain avec service partiel* (égout ou aqueduc) situé à plus de 100 mètres d'un cours d'eau ou 300 mètres d'un lac; la superficie demandée est de 1 500 mètres carrés, dont une largeur frontale de 30 mètres;

- *Terrain avec service partiel* (égout ou aqueduc) situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau ou 300 mètres d'un lac; la superficie demandée est de 2 000 mètres carrés dont une largeur frontale de 25 mètres.

**Vous pouvez vous procurer la réglementation détaillée en communiquant avec moi.**

**Veillez prendre note que pour des raisons personnelles, je devrai m'absenter tout le mois de juillet, alors si vous prévoyez avoir besoin d'un permis pour cette période, vous avez jusqu'au jeudi 28 juin pour me rejoindre à mon bureau au 418-675-2250 poste 2601. Je serai de retour le mardi 7 août.**



---

**Jean Gagnon, inspecteur en bâtiment**

# **CHRONIQUES DE VOTRE CONSEIL MUNICIPAL**

## **Toilettes du quai**

Depuis le printemps, il s'est dit beaucoup de choses en rapport à la fermeture du service des toilettes sur la zone du quai. Le commentaire le plus souvent transmis au maire et aux conseillers était que cette décision venait soit du maire ou du conseil municipal.

À la vérité, le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, donnant suite à une plainte, a émis, en octobre dernier, un avis d'infraction à la municipalité.

Au début du mois de mai la directrice générale et le maire ont rencontré les autorités régionales du ministère afin de discuter et de trouver une solution à ce problème.

Présentement, nous avons entrepris une démarche de solutions à court terme. Cette solution n'est pas simple, puisque c'est presque la totalité des habitations de l'Anse du milieu qui rejettent directement dans le Fjord leurs eaux usées. Or, nous souhaitons englober la problématique des toilettes de la zone du quai dans la solution globale de l'assainissement des eaux usées du périmètre urbain de la municipalité.

Nous travaillons avec les autorités du ministère et du personnel habileté à traiter des ces problèmes de l'environnement. La solution recherchée passe par un souci constant de la qualité du service et surtout nous voulons éviter une installation temporaire qui aurait pour résultat d'affecter l'environnement visuel de ce secteur important pour l'accueil des touristes. De plus, notre recherche d'installations temporaires nous amène à des dépenses exorbitantes, non prévues au budget.

Nous poursuivons nos démarches dans l'espoir d'une compréhension et d'une collaboration des instances gouvernementales dans ce dossier

## **La bande riveraine, un outil indispensable**

La bande riveraine est la ceinture de végétation naturelle située tout autour de votre plan d'eau. D'une largeur de dix à quinze mètres, cette bande fait la transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Pour la santé de votre plan d'eau, et pour nos propres intérêts, la reconstitution de la bande riveraine devrait être une priorité et ce pour plusieurs raisons:

1. Elle agit comme filtre naturel aux contaminants potentiels et aux apports en phosphate qui se font par ruissellement dans le sol (principal élément limitant la prolifération des algues bleues-vert);
2. Les racines bien ancrées des plantes vont permettre une meilleure stabilisation de votre berge;
3. La bande riveraine peut servir en quelque sorte de "parasol", ce qui crée plus d'ombrage sur votre plan d'eau et diminue ainsi l'augmentation de la température de l'eau (un autre facteur lié à la prolifération des algues bleues-vert);
4. Une bande riveraine bien aménagée peut donner à votre plan d'eau un décor enchanteur sans nécessairement perdre la vue et l'accès à celui-ci;
5. En plus d'être attirante pour l'oeil, votre bande riveraine sera aussi attirante pour plusieurs espèces d'oiseaux;
6. Une bande riveraine plus dense peut aussi avoir l'effet d'un coupe-vent naturel.



## Des habitudes simples à changer

1. Renaturaliser votre bande riveraine;
2. Cesser l'utilisation d'engrais sur vos pelouses à proximité des lacs;
3. Une bonne gestion de votre installation septique;
4. Former ou entretenir une association de riverains pour permettre de faire des actions communes;
5. Utiliser des savons sans phosphate et biodégradables;

## Économie d'eau potable

**Le conseil municipal demande votre collaboration dans la mise en application des recommandations suivantes:**

- ✓ Vérifier la météo avant d'arroser... Elle prévoit peut-être de la pluie;
- ✓ Récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage extérieur;
- ✓ À défaut de posséder un récupérateur d'eau, l'arrosage est autorisé entre 20h et 23h aux conditions suivantes:

Le jour où la date est un chiffre **pair** pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre **pair**.

EXEMPLE: Nous sommes le 14 et vous habitez au 280, vous pouvez donc arroser cette journée-là puisque votre numéro civique est un nombre pair.

Par contre, si votre numéro civique est le 279, vous devrez attendre au 15 pour arroser.

Quelques points d'information:

- ✓ Il est naturel que parfois la pelouse jaunisse quelque peu;
- ✓ Paillez le pied des plantes et des arbres afin de conserver l'humidité le plus possible;
- ✓ Utilisez des engrais autres que chimiques. Achetez-en des biologiques sans substances de synthèse ou utiliser votre compost;
- ✓ N'utilisez pas d'insecticides. À chaque insecte sa solution naturelle;

- ✓ Tailler régulièrement vos plantes et vos arbres;
- ✓ Ne tondez pas votre pelouse trop ras pour conserver l'humidité et éviter mauvaises herbes et maladies;
- ✓ Laisser l'herbe coupée sur la pelouse, celle-ci nourrit le sol et prévient l'arrivée de mauvaises herbes;

## Petits gestes qui font une grande différence

- ✓ Dans le contexte de nos fréquentes pannes électriques, nous vous demandons de limiter votre consommation d'eau potable pendant l'interruption et après le recouvrement de l'électricité, afin de contribuer au remplissage des réservoirs d'eau le plus rapidement possible;

### Petits trucs au quotidien:

- ✓ À l'achat, vous pouvez opter pour des robinets mitigeurs, ils permettent de couper l'eau puis de la reprendre à la même température;
- ✓ Installer des mousseurs (ou aérateurs) sur vos robinets. Ils envoient des bulles à la place d'une partie de l'eau et cela en gardant la même pression. À moins de 10\$, cette pratique permet d'économiser entre 30 et 50% d'eau;
- ✓ Ne pas laissez couler l'eau pendant que vous vous brossez les dents. Utiliser un verre pour vous rincer la bouche;
- ✓ Fermer le robinet également pour vous débarbouiller ou vous raser. Remplir le lavabo à moitié. Vous économiserez 60% d'eau. Un rasage à l'eau courante, c'est souvent une dépense de 20 L;
- ✓ Ne pas laisser couler l'eau pendant que vous faites la vaisselle;
- ✓ Ne pas laisser se perdre l'eau de lavage des fruits et légumes. Récupérez-la dans un contenant, puis utilisez-la pour arroser vos plantes;
- ✓ Garder de l'eau au frigo pour éviter de la faire couler inutilement en attendant qu'elle refroidisse pour la boire. En plus, mise au frigo, elle perdra son goût de chlore.

## **Affichage des rues et chemins sur tout le territoire de Sainte-Rose-du-Nord**

Nous sommes heureux de vous annoncer que notre projet de réfection de l'affichage des rues a été accepté auprès de la M.R.C du Fjord dans le cadre du Fonds Péribonka et sera subventionné en entier pour un montant de 18 000\$.

Tous les panneaux de rues seront changés et 6 enseignes d'identification des commerces et des services seront installées à différents endroits.

## **Panneaux d'interprétation**

Grâce à la collaboration de différents organismes, Parc marin du Saguenay Saint-Laurent, Développement économique Canada et la Corporation nautique du quai, l'installation des panneaux d'interprétation est présentement effectuée par l'entreprise «Construction Serge Piché ». En tout, 21 panneaux racontant l'histoire de Sainte-Rose-du-Nord, seront placés à des endroits stratégiques sur le territoire de notre municipalité. Ils sauront alimenter le bagage touristique de nos visiteurs.

Nous invitons la population roseraine à venir les consulter!



**Pour votre sécurité, il est strictement interdit de se baigner au quai**

**(de chaque côté du quai incluant la rampe de mise à l'eau et les pontons de la halte nautique)!  
Des affiches seront installées à ces endroits sous peu.**

**À noter que les prochaines séances du conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord auront lieu le mardi 3 juillet, le lundi 6 août et le mardi 4 septembre.**

**Bienvenue à toutes et à tous!**

## **Message du Service d'évaluation de la M.R.C du Fjord**

Selon la réglementation sur l'évaluation, l'année 2012 est celle où le maintien d'inventaire des propriétés sur le territoire de Sainte-Rose-du-Nord doit être refait. Dans le cadre des travaux d'inspection qui seront réalisés, les inspecteurs recueilleront les informations requises pour la modernisation des dossiers d'évaluation et mettront à jour les informations de ces dossiers. Ces travaux d'inspection débuteront normalement la semaine du 25 juin pour se terminer à la fin août.

C'est M. Martin Bilodeau qui effectuera les visites et sera muni d'une carte lui permettant de s'identifier. Pour plus d'information, vous pouvez communiquer à la M.R.C au (418) 673-1705.

**Yvan Lavoie  
Directeur du service d'évaluation**

# Mot des Organismes et entreprises de chez nous

## **COOPÉRATIVE FORESTIÈRE**



La Coop forestière de Sainte-Rose a débuté ses activités le 4 juin dernier. En collaboration avec la Coopérative forestière de Laterrière, les deux coopératives font travailler plus d'une centaine d'ouvriers et techniciens forestiers en éclaircie précommerciale et plus d'une trentaine sur les opérations forestières. Au total, une superficie d'environ 3000 ha sera traitée en éclaircie et un volume d'environ 100 000 m<sup>3</sup> devrait être récolté sur les Monts-Valin, la ZEC Onatchiway et la réserve faunique des Laurentides.

De plus, des activités de préparation de terrain et du reboisement d'environ 900 000 arbres sont prévus sur les parterres de récolte des années antérieures sur les Monts-Valin.

Pour ce qui est des lots intra-municipaux de Sainte-Rose, un chemin forestier sera construit avant l'automne et des coupes jardinatoires seront réalisées avant le mois de janvier. De plus, la Coopérative exécutera aussi des travaux sur les lots intra-municipaux de Saint-Fulgence et de Saint-Ambroise au cours de l'année 2012-2013.

Du côté de sentiers pédestres du lac de La Roche, l'installation de la signalétique sera mise en place avant

la fin juin et le site ouvrira officiellement au public par la suite.

Par ailleurs, les travaux de cueillette et transformation des produits forestiers non-ligneux se poursuivent toujours cette année. Une gamme de produits sera bientôt développée et la commercialisation suivra à l'automne.

Du côté de la biomasse forestière, l'approvisionnement de l'hôpital de Jonquière se poursuit toujours et de nouvelles études de faisabilité sont en cours notamment avec l'édifice municipal et l'école primaire de Saint-Fulgence.

Nous sommes bien heureux que la scierie de Saint-Fulgence soit toujours en activité puisqu'elle demeure notre client majeur. Malgré tout, la Coopérative est toujours proactive sur le développement de nouveaux marchés et demeure à l'affût des opportunités d'affaires qu'apportera la venue du prochain régime forestier en 2013. Je profite de cette occasion pour souhaiter une excellente saison 2012 à tous nos membres, contracteurs et partenaires.

Nicolas Tremblay, président

## **Restaurant Les 3 G**



Il y a quelques semaines déjà que nous avons amorcé notre belle saison 2012. Comme par les années passées, il nous fera grandement plaisir de vous accueillir et de vous servir quelques unes de nos spécialités. À noter que notre commerce sera ouvert jusqu'au 14 octobre.

Bienvenue chez nous!

Toute l'équipe du restaurant Les 3 G.

# Mot des Organismes et entreprises de chez nous (suite)

## **Chorale de Sainte-Rose-de-Lima**

La chorale de Sainte-Rose-de-Lima aimerait préparer sa relève. Nous avons besoin de chanteurs ou d'autres talents pour augmenter notre groupe. Vous avez de la voix et aimez la musique, joignez-vous à nous !

Pour la saison estivale, la messe est célébrée le dimanche à 11h00 et les pratiques une heure avant la messe.

Pour information:

Jeanne-D'Arc Gagnon: 675-2263

Madeleine Duguay: 675-2284



## **MUSÉE DE LA NATURE**



Je vous invite personnellement à la 41<sup>e</sup> saison estivale du Musée de la nature qui est ouvert tous les jours de 8h30 à 19h30.

N'hésitez pas à en proposer la visite aux visiteurs ainsi qu'à vos parents et amis. Ils en seront très satisfaits.

Que de découvertes à retenir, que de surprises dans ce Musée !

### Au plaisir de vous rencontrer ou de vous revoir!

Madame Agnès Villeneuve,  
Propriétaire

### **Bureau de poste**

Bonjour chers client(es),

Nous voici rendus à notre belle saison estivale et il faut en profiter car elle défile toujours trop vite.

Je vous invite à venir vous procurer nos jolis timbres permanents et autres collections.

*Offre avantageuse pour ceux qui déménageront bientôt:*

*Service 1 an sans souci*

### **Informez-vous**

Nos heures d'ouverture restent les mêmes pour la période estivale:

**Lundi de 9h00 à 16h00**

**Mardi au vendredi de 9h00 à 16h30**

Fermé les lundis 25 juin et 2 juillet! Bon été!

# Mot des Organismes et entreprises de chez nous (suite)



## **Le Club de l'amitié**

C'est avec grand plaisir que le Club de l'Amitié vous présente son nouveau CA soit:

M. Edmond-Louis Girard, président;  
Mme Marie-Reine Perron, vice-présidente;  
Mme Claude Hudon, secrétaire;  
Mme Véronique Harvey, trésorière;  
Mme Brigitte Villeneuve, directrice;  
Mme Francine Larouche, directrice.

À la suite de notre sondage, nous avons reçu de nombreuses réponses, ce qui a démontré votre intérêt pour les activités du Club. Nous sommes déjà au travail pour mettre sur pied vos activités préférées et apporter des nouveautés qui, nous l'espérons, répondront à vos attentes.

Si vous avez de nouvelles suggestions, n'hésitez pas à communiquer avec notre président au 675-2284 ou notre vice-présidente au 675-2630.

Nous en profitons pour vous informer que trois de nos membres du CA ont participé à l'assemblée générale de la FADOQ qui a eu lieu à Alma et que nous avons eu la chance de remporter un prix de présence de 100\$ qui sera utilisé pour nos activités.

### **Verbiage...**

Dernièrement, deux de nos membres, Réjeanne et Jean-Paul Coudé, ont quitté la région pour rejoindre leurs enfants à Rosemère. Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur dans leur nouvelle vie.

De nouveaux membres se sont joints à nous, ils sont les bienvenus et nous les attendons avec plaisir lors de nos prochaines activités.

Nous tenons à féliciter Madame Agnès Villeneuve pour le 40<sup>e</sup> anniversaire du Musée de la Nature et lui faire part de toute notre considération pour son implication. C'est toujours agréable de l'admirer sur une piste de danse. Bravo!

Et qu'écrire à propos d'Isabelle et de toute l'équipe de l'Art salé pour leur spectacle qui fut très apprécié des spectateurs; la danse du feu fut un moment magique et la soirée digne du Cirque du Soleil.

Plusieurs personnes nous demandent des nouvelles de Madame Brassard. Elle se porte bien et prend du mieux de jour en jour. Elle projette de venir passer quelques jours chez elle à l'Anse-d'en-bas à la fin du mois.

Nous souhaitons aussi bonne chance à Madame Micheline Nardy pour l'ouverture prochaine de son Restaurant "chez Mina", situé au coin des rues du quai et de la descente-des-Femmes.

### **Invitation**

Le comité de vie liturgique invite la communauté à l'Église de Sainte-Rose-du-Nord, le 4 juillet prochain. Une messe sera célébrée, suivie d'un échange avec un groupe de résidents de la Maison du nouvel An en visite chez nous. Ceux qui le désirent pourront se joindre à nous au restaurant "Les 3 G" où un repas sera servi à 11h30.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec Madame Guylaine Girard au 418-675-2542.

Bon été à toutes et à tous et revenez-nous en grand nombre à la reprise des activités!

## Le Petit marché de Sainte-Rose-du-Nord



Chers clientes et clients,

Enfin l'été et nos heures allongées...

D'ici au 23 juin nous sommes ouverts tous les jours de 11h à 15h sauf les vendredis et samedis, où nous sommes ouverts de 11h à 17h.

- Dès le samedi 23 juin, tous les jours de 11h à 17h
- **Du 29 juin à la mi-août**, tous les jours de 10h à 20h

Pour ce qui est des mois de septembre et d'octobre, nos heures d'ouverture seront de 11h à 17h tous les jours.

Merci de recommander aux visiteurs nos produits et services, les bières et produits du terroir, les viandes et produits bio, nos délicieux poissons des Maritimes, sans oublier notre fameux sirop d'érable et nos surprises d'été.

***Afin de garder notre fjord propre, nous vous recommandons nos produits nettoyants certifiés biodégradables et sans phosphate pour la vaisselle, le ménage et la lessive.***

Au plaisir de vous servir!

Toute l'équipe du Petit Marché Sainte-Rose-du-Nord  
418-675-2204 ou, si urgence, 418-675-1242.



**Sainte-Rose-du-Nord...**

### **Une expérience touristique!**

Qu'on la nomme Sainte-Rose-du-Nord, «La Perle du Fjord», tous s'entendent pour dire que la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord possède un site naturel d'une grande beauté. Ce petit village invitant offre plusieurs points de vue à couper le souffle et, est sans contredit l'un des plus beaux «pôles de découverte» sur la route du fjord, le parc marin Saguenay Saint-Laurent et le parc du Saguenay.

En plus d'offrir une authenticité incomparable et des attraits naturels avantageusement reconnus, Sainte-Rose-du-Nord offre tous les services d'accueil et de divertissements « grandeur nature » !

Cette année encore, le bureau d'information touristique met à sa disposition nos préposées à l'accueil pour répondre aux besoins de nos visiteurs internationaux mais aussi, pour leur offrir une expérience touristique incomparable! Il s'agit de Mesdames **Guylaine Dallaire** et **Virginie Marinier** qui amorcent la saison et Mme **Cécile Villeneuve** complétera l'équipe pour le prolongement de la période estivale.

À tous nos visiteurs...

Sainte-Rose-du-Nord vous souhaite un agréable séjour!

### **Bureau d'information touristique (B.I.T.)**

213, rue du Quai  
Sainte-Rose-du-Nord (QC)  
Tél. : 418-675-2346

Du lundi au jeudi : de 9H00 à 17H00  
Du vendredi au dimanche :  
de 9h00 à 20H00

**Visitez : [www.ste-rosedunord.qc.ca](http://www.ste-rosedunord.qc.ca)  
[www.saguenaylacsaintjean.ca](http://www.saguenaylacsaintjean.ca)**



## L'ART SALÉ

LE FABULEUX FESTIVAL INTERNATIONAL DU FOLK SALE

29-30 juin et 1er juillet 2012

Terre des Vikings, Sainte-Rose-du-Nord

Bonjour à tous et bravo à tout ceux qui ont participé aux Mariage des Beaux Jours!

Ça a fait chaud au coeur d'arriver au quai et de voir tout ce beau monde costumé!

Nous espérons que vous avez apprécié cette sortie printanière et nous tenons à féliciter chaleureusement les nombreux citoyens de Ste-Rose qui se sont impliqués corps et âme pour réussir à présenter ce parcours théâtral enchanteur si diversifié! Sans tout vos *Grains de Sel* si précieux, on ne ferait pas de l'Art Salé!

Parce que nous sommes des "machines à motivation", un événement se termine et nous sommes déjà à préparer le prochain! Pour célébrer l'arrivée de l'été, l'Art Salé, en collaboration avec le Camping de la Descente des Femmes, les Artisans du Fjord et Oh la la Productions, présente un événement festif sous le thème de la musique:

**Le Fabuleux Festival International du Folk Sale,**  
les 29-30 juin et 1er juillet 2012.

Tout d'abord, répondre à la question #1 de l'heure: "Mais qu'est-ce que le folk sale???". Le folk sale est un nouveau genre de musique sur la scène québécoise, une façon "jeune" de décrire le folk rock. C'est donc un style qui mélange les musiques

folkloriques, traditionnelles, gipsy, blues ou bluegrass, avec des voix rauques, des textes actuels et endiablés; des musiques qui ajoutent un petit côté trash au violon ou à l'accordéon. On peut donc s'attendre à un rassemblement festif de jeunes musiciens talentueux qui égayeront les oreilles des festivaliers.

Une quinzaine de groupe de Montréal, de Québec, du Saguenay Lac Saint-Jean et même un groupe d'Australie sont attendus dans notre beau village. Parmi eux, on peut compter sur la présence de Bernard Adamus (découverte de l'année à l'ADISQ en 2010), Quebec Redneck Bluegrass Project (un groupe du Lac St-Jean qui évolue... en Chine!) et Canailles (un groupe de 7-8 musiciens qui mélangent musique cajun et texte québécois).

Les arts du feu et le cirque seront aussi présents à chaque soir, notamment samedi soir avec l'opéra rock du groupe Bad Uncle. Ceux qui étaient présents aux Funérailles des Beaux Jours se souviendront du chanteur de ce groupe à la voix incroyable juché sur le balcon adjacent au parking municipal.

Afin d'égayer le village en entier, l'Art Salé présentera pendant le jour les Après-midi du Folk Propre (hi!hi!): une série de concerts acoustiques (ou presque) et des amuseurs publics.

Les grands spectacles de soir auront lieu sur la Terre des Vikings. Les passeports sont offerts en pré-vente au coût de 35\$ pour le week-end (50\$ à la porte) et sont disponibles auprès des membres de l'Art Salé et à Chicoutimi au Café Cambio + au Bar à Pitons.

**Nous aurons besoin de nombreux bénévoles à l'accueil, à la cuisine ou à la sécurité, donc bienvenue à tout ceux qui veulent s'impliquer (et profiter gratuitement des spectacles).**

Important : Par mesure de sécurité, les chiens ne seront pas admis sur le site principal ni au camping.

Pour vous impliquer ou communiquer avec nous:

[lartsale@wildmail.com](mailto:lartsale@wildmail.com)

Pour plus d'infos sur le festival:

[www.folksalefest.com](http://www.folksalefest.com)

# NOUVEAUTÉ 2012



Les croisières du fjord vous offre un service de Navette Maritime quotidien vous permettant de monter et de descendre où vous voulez. Voyagez de villes en villages sur le fjord du Saguenay  
Embarquement : Quai de Sainte-Rose-du-Nord à bord du bateau-mouche FJORD SAGUENAY II en direction de l'Anse-Saint-Jean avec escale d'une durée de deux heures.

Du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2012 et du 3 sept. au 8 oct. 2012

DÉPART 11h15 : Escale à l'Anse-Saint-Jean et Retour à Sainte-Rose : 16h 00

Embarquement : Quai de Sainte-Rose-du-Nord à bord du navire LA MARJOLAINE en direction des Caps Trinité et Éternité

Départ : 13h00 et retour : 16h00

**Informez-vous sur les tarifs en composant le (418) 675-2562**

Visitez le [www.croisieresdufjord.com](http://www.croisieresdufjord.com)

# Activités à ne pas manquer

## BIENVENUE!

### Le samedi 23 juin à 20h00

- Traditionnelle soirée de la St-Jean-Baptiste organisée par le Club Sportif Les Alliés
- Animation dès 13h00  
Parade en partance du Club à 20h00  
Feux d'artifice sur le quai à 22h00

### Le samedi 30 juin à 9h00

- Journée de bénévolat au terrain de jeux pour la réfection de la clôture.  
Marteaux et pinceaux sont à l'honneur
- Pour information: Vaneska Rousseau 675-2563**

### La fin de semaine du 29-30 juin et 1er juillet

- Fabuleux Festival FOLK SALE de Sainte-Rose-du-Nord
- Informations mentionnées à la page 12**

### Le samedi 7 juillet à 13h00

- Tournoi de volley-ball au terrain des Loisirs  
30\$ par équipe, minimum 2 filles par équipe  
Tout l'argent ramassé sera remis en bourses

**Pour information: Vaneska Rousseau 675-2563**

### Le samedi 14 et dimanche 15 juillet

Tournoi de balle-lente au terrain des loisirs organisé par le Club Sportifs Les Alliés  
(voir annonce quelques jours avant)

**Pour information: Cynthia Tremblay 675-1141 ou Firmin Girard 675-2319**

**CLSC**  
**Horaire estival**  
**Point de chute de Sainte-Rose-du-Nord**

Mercredi le 27 juin: infirmière et Dre Hélène Morin

Mercredi le 4 juillet: infirmière seulement

Mercredi le 11 juillet: FERMÉ

Mercredi le 18 juillet: infirmière et Dre Chantal Grenier

Mercredi le 25 juillet: FERMÉ

Mercredi le 1er août: infirmière seulement

Mercredi le 8 août: infirmière et Dre Hélène Morin

Mercredi le 15 août: infirmière seulement

Mercredi le 22 août: FERMÉ

Mercredi le 29 août: infirmière et Dre Chantal Grenier

Mercredi le 5 septembre: infirmière et Dre Hélène Morin

Pour information supplémentaire: 418-543-0709 ou 418-675-2359

BON ÉTÉ EN SANTÉ!

# Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

126, rue de la Descente-des-Femmes  
Sainte-Rose-du-Nord, Qc  
G0V 1T0

**TÉLÉPHONE:**

418-675-2250

**TÉLÉCOPIE:**

418-673-2115

**ADRESSE ÉLECTRONIQUE:**

admin@ste-rosedunord.qc.ca

[www.ste-rosedunord.qc.ca](http://www.ste-rosedunord.qc.ca)

